

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

25 FEV. 2021

Le greffier
Greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



21028985

N° d'entreprise : **0727 720 427**

Nom

(en entier) : **BELGOTEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Rue Henri Vieuxtemps, 29/2 B-4801 Verviers**

Objet de l'acte : **Modification**

BELGOTEST 0727.720.427

Association Sans But Lucratif

Rue Henri Vieuxtemps, 29/2 à 4801 STEMBERT

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Rue Henri Vieuxtemps, 29/2 à 4801 STEMBERT le 17/02/2020 à 20h

La personne qui préside la séance est Monsieur BOULAAION Yossef.

La personne qui se charge de la rédaction du procès-verbal est Monsieur BOULAAION Ismaïl.

Présents

- BOULAAION Yossef
- DAKIR Selmane
- BOULAAION Ismaïl
- BOULAAION Ali

Le président de la séance ouvre la séance à 20h.

Ordre du jour de l'assemblée générale constitutive

BOULAAION Yossef rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Accueil ;
- 2) Admission et démission Administrateurs, modification siège social.

1) Accueil

BOULAAION Yossef accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2) Admission et Démission Administrateurs, modification siège social

L'assemblée générale prend connaissance de la demande de d'admission d'un nouvel administrateur DAKIR Selmane, de la démission et décharge de BOULAAION Ali et du transfert du siège social à Rue de Renoupré, 58/4 B-4821 Andrimont.

Après délibération, l'assemblée générale approuve à l'unanimité des voies présentes :

- la démission et décharge de BOULAAION Ali ;
- l'admission de DAKIR Selmane comme nouvel administrateur ;
- le transfert du siège social à Rue de Renoupré, 58/4 B-4821 Andrimont.

L'ordre du jour étant épuisé, BOULAAION Yossef lève la séance à 21h00.

BOULAAION Ismaïl

BOULAAION Yossef

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Administrateur

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).